

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE D'ALMA**

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'ALMA, TENUE LE LUNDI 17 SEPTEMBRE 2018 À 19 H À LA SALLE DE DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL, 140, RUE SAINT-JOSEPH SUD.

SONT PRÉSENTS : Monsieur le maire suppléant Frédéric Tremblay.
Mesdames les conseillères : Véronique Fortin, Sylvie Beaumont et Aurée Villeneuve.
Messieurs les conseillers : Olivier Larouche et Alain Fortin.

ABSENCES MOTIVÉES : Monsieur le Maire Marc Asselin.
Messieurs les conseillers : Jocelyn Fradette et François Carrier.

FORMANT QUORUM SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR LE MAIRE SUPPLÉANT FRÉDÉRIC TREMBLAY.

SONT AUSSI PRÉSENTS : Monsieur Sylvain Duchesne, directeur général, et monsieur Jean Paradis, greffier.

La séance est ouverte à 19 h. – Mot de bienvenue aux journalistes et contribuables présents, ainsi qu'aux téléspectateurs de la Télévision communautaire.

ORDRE DU JOUR

440-23-2018

Lecture et complément de l'ordre du jour.

Sur proposition de madame la conseillère Sylvie Beaumont, appuyée par madame la conseillère Véronique Fortin,
IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

« d'adopter l'ordre du jour, tel que lu et complété. »

EXEMPTION DE LA LECTURE DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 4 SEPTEMBRE 2018

441-23-2018

Sur proposition de monsieur le conseiller Alain Fortin, appuyé par madame la conseillère Sylvie Beaumont,
IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

« d'exempter le greffier de la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 4 septembre 2018. »

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL – SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 4 SEPTEMBRE 2018

442-23-2018

Sur proposition de monsieur le conseiller Olivier Larouche, appuyé par madame la conseillère Aurée Villeneuve,
IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

« d'approuver ledit procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 4 septembre 2018, et ce, tel que rédigé. »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PROJET D'IMMOBILISATION NUMÉRO 063 – AMÉNAGEMENT D'UNE PISTE MULTIFONCTIONNELLE SUR LA RUE NOTRE-DAME **443-23-2018**

CONSIDÉRANT QUE la Ville d'Alma désire exécuter les travaux d'aménagement de la piste multifonctionnelle sur la rue Notre-Dame prévus au projet d'immobilisation numéro 063, incluant notamment les travaux suivants :

- Surveillance, autres et imprévus;
- Construction de la piste multifonctionnelle;
- Aménagements paysagers
- Modification des feux de signalisation;

CONSIDÉRANT QUE les plans et devis de ces travaux seront préparés par le Service technique de la Ville d'Alma et que les coûts de ces travaux sont estimés à 306 000 \$;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la *Loi sur les travaux municipaux (L.R.Q., c T-14)*, le conseil municipal peut ordonner des travaux de construction ou d'amélioration par résolution lorsqu'il pourvoit, dans cette résolution, à l'appropriation des deniers nécessaires pour en payer le coût à même ses fonds généraux non autrement appropriés;

il est proposé par madame la conseillère Sylvie Beaumont, appuyée par madame la conseillère Véronique Fortin, ET RÉSOLU :

"de décréter les travaux ci-dessus mentionnés et décrits au projet d'immobilisation numéro 063;

d'autoriser le conseil à exécuter ou faire exécuter ces travaux ainsi qu'à faire les dépenses requises, jusqu'à concurrence d'une somme de 306 000 \$, le tout conformément aux estimations produites par le Service des travaux publics en date du 12 septembre 2018, dont copie demeure annexée à la présente pour valoir partie intégrante;

à cette fin, d'autoriser le conseil à dépenser une somme n'excédant pas 306 000 \$, incluant les dépenses contingentes et, pour se procurer cette somme, à approprier, à même le surplus accumulé non affecté de la Ville, une somme jusqu'à concurrence de 306 000 \$."

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PROJET D'IMMOBILISATION NUMÉRO 064 – RÉAMÉNAGEMENT DE L'INTERSECTION DES BOULEVARDS SAINT-JUDE ET SAINT-LUC **444-23-2018**

CONSIDÉRANT QUE la Ville d'Alma désire exécuter les travaux de réaménagement de l'intersection des boulevards Saint-Jude et Saint-Luc prévus au projet d'immobilisation numéro 064, incluant notamment les travaux suivants :

- Surveillance, autres et imprévus;
- Acquisition du terrain;
- Travaux de réaménagement de l'intersection;

CONSIDÉRANT QUE les plans et devis de ces travaux seront préparés par le Service technique de la Ville d'Alma et que les coûts de ces travaux sont estimés à 187 000 \$;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la *Loi sur les travaux municipaux (L.R.Q., c T-14)*, le conseil municipal peut ordonner des travaux de construction ou d'amélioration par résolution lorsqu'il pourvoit, dans cette résolution, à l'appropriation des deniers nécessaires pour en payer le coût à même ses fonds généraux non autrement appropriés;

il est proposé par madame la conseillère Aurée Villeneuve, appuyée par madame la conseillère Sylvie Beaumont,
ET RÉSOLU :

"de décréter les travaux ci-dessus mentionnés et décrits au projet d'immobilisation numéro 064;

d'autoriser le conseil à exécuter ou faire exécuter ces travaux ainsi qu'à faire les dépenses requises, jusqu'à concurrence d'une somme de 187 000 \$, le tout conformément aux estimations produites par le Service des travaux publics en date du 12 septembre 2018, dont copie demeure annexée à la présente pour valoir partie intégrante;

à cette fin, d'autoriser le conseil à dépenser une somme n'excédant pas 187 000 \$, incluant les dépenses contingentes et, pour se procurer cette somme, à approprier, à même le budget disponible des activités financières, prévu à cette fin au programme triennal d'immobilisations pour l'exercice 2018, une somme jusqu'à concurrence de 60 000 \$ et à même le surplus accumulé non affecté de la Ville, une somme jusqu'à concurrence de 127 000 \$."

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

SOUSSIONS – AMÉNAGEMENT D'UNE PISTE MULTIFONCTIONNELLE SUR LA RUE NOTRE-DAME **445-23-2018**

CONSIDÉRANT QU'à la suite d'un appel d'offres public pour les travaux d'aménagement d'une piste multifonctionnelle sur la rue Notre-Dame, entre les avenues du Pont Sud et Bégin, les soumissions suivantes ont été reçues le 11 septembre 2018 :

Nom du soumissionnaire	Prix – Taxes incluses
Les Entreprises Rosario Martel inc. – Alma	241 189,96 \$
Inter-Projet (9099-3593 Québec inc.) – Jonquière	267 796,54 \$

CONSIDÉRANT le rapport d'analyse produit par le Service des travaux publics précisant la conformité des soumissions reçues et les taxes appliquées;

il est proposé par madame la conseillère Sylvie Beaumont, appuyée par madame la conseillère Aurée Villeneuve,
ET RÉSOLU :

"de considérer la plus basse soumission conforme reçue et d'octroyer le contrat pour les travaux d'aménagement de la piste multifonctionnelle sur la rue Notre-

Dame, entre les avenues du Pont Sud et Bégin, à la firme « Les Entreprises Rosario Martel inc. » d'Alma, pour un coût total de 241 189,96 \$, taxes incluses, conformément à la soumission présentée, cette somme étant prise à même les disponibilités prévues à cette fin au projet d'immobilisation numéro 063."

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

SOUSSIONS – BORDURES DE GRANITE 2018 – PHASE II

446-23-2018

CONSIDÉRANT QU'à la suite d'un appel d'offres sur invitation pour la fourniture et la livraison de bordures de granite sur certaines rues ciblées, les soumissions suivantes ont été reçues le 11 septembre 2018 :

Nom du soumissionnaire	St-Jude / St-Luc	St-Jude (Duguay à Bergeron)	Prix total, taxes incluses
Granicor inc. – Saint-Gédéon	5 256,66 \$	10 292,32 \$	15 548,98 \$ Livraison assurée par la Ville
Bordures Polycor inc. – Rivière-à-Pierre	4 518,13 \$	11 731,17 \$	16 249,30 \$ Livraison incluse

CONSIDÉRANT le rapport d'analyse produit par l'acheteur municipal et la directrice du Service des travaux publics concernant la conformité des soumissions reçues, le transport qui sera assuré par les employés de la Section des transports routiers à l'usine de Granicor de Saint-Gédéon et les taxes incluses;

il est proposé par madame la conseillère Véronique Fortin,
appuyée par madame la conseillère Sylvie Beaumont,
ET RÉSOLU :

"de considérer la plus basse soumission conforme reçue et d'octroyer le contrat pour la fourniture et la livraison de bordures de granite sur certaines rues ciblées à la firme Granicor inc. de Saint-Gédéon, pour un coût total de 15 548,98 \$, taxes incluses, conformément à la soumission reçue, dont copie demeure annexée à la présente pour valoir partie intégrante, cette somme étant financée comme suit :

- 10 292,32 \$ à même le projet d'immobilisations numéro 056;
- et 5 256,66 \$ à même le surplus accumulé non affecté de la Ville."

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE LA VILLE D'ALMA – PROGRAMME DE SUPPLÉMENT AU LOYER – ENTENTE

447-23-2018

CONSIDÉRANT QUE le milieu s'est mobilisé dans les derniers mois avec différents partenaires afin de trouver une solution qui assurerait la pérennité de la Maison Jean-Eudes-Bergeron;

CONSIDÉRANT QUE cet immeuble a été cédé à l'Office municipal d'habitation de la Ville d'Alma et qu'il est admissible à une aide financière de la Société d'habitation du Québec en vertu du programme de Supplément au loyer;

CONSIDÉRANT QUE l'entente conclue avec la Société d'habitation du Québec et l'Office municipal d'habitation de la Ville d'Alma pour la gestion de 20 unités de logement de la Maison Jean-Eudes-Bergeron, dans le cadre du programme de supplément au loyer;

CONSIDÉRANT QUE le directeur général de l'Office municipal d'habitation de la Ville d'Alma, dans sa lettre en date du 20 janvier 2014, recommande de signer cette entente de gestion;

il est proposé par madame la conseillère Audrée Villeneuve, appuyée par madame la conseillère Véronique Fortin,
ET RESOLU :

"d'autoriser Monsieur le Maire ou le maire suppléant ainsi que le greffier ou la greffière adjointe à signer, pour et au nom de la Ville d'Alma, l'entente pour la gestion du programme de Supplément au loyer pour les 20 unités de logement de la Maison Jean-Eudes-Bergeron, intervenue avec la Société d'habitation du Québec et l'Office municipal d'habitation de la Ville d'Alma.

Et de confirmer la participation financière de la Ville dans le cadre de cette entente."

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

MANDAT – INGÉNIERIE ET SURVEILLANCE DES TRAVAUX POUR 448-23-2018 L'ACQUISITION DE LA GÉNÉRATRICE FIXE DU GARAGE MUNICIPAL

CONSIDÉRANT QUE la Ville d'Alma souhaite acquérir une génératrice fixe de 400 kW pour alimenter le garage municipal lors de panne de courant;

CONSIDÉRANT QUE le Service des travaux publics a demandé à la firme « Martin Roy et Associés inc. » de déposer une offre d'honoraires professionnels pour l'ingénierie nécessaire à l'acquisition et l'installation de cette génératrice, notamment :

- Relevés et ingénierie préliminaire en électricité;
- Relevés et ingénierie préliminaire en civil;
- Rédaction du devis d'achat et de suivi;
- Préparation des plans en électricité;
- Préparation des plans en aménagement civil;
- Construction, surveillance en électricité en cours de construction;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable formulée par la directrice du Service des travaux publics;

il est proposé par madame la conseillère Sylvie Beaumont, appuyée par monsieur le conseiller Olivier Larouche,
ET RÉSOLU :

"de confier à la firme « Martin Roy et Associés inc. » le mandat ci-haut mentionné, le tout conformément à la proposition datée du 4 septembre 2018, dont copie demeure annexée à la présente pour valoir partie intégrante;

d'autoriser la directrice du Service des travaux publics à signer, pour la Ville d'Alma, ladite offre de services;

[Signature]
[Signature]

et d'autoriser le directeur des finances et trésorier de la Ville à verser le montant d'honoraires professionnels prévus dans ladite offre de services, soit une somme de 13 270 \$, taxes en sus, cette somme étant prise à même les disponibilités financières prévues à cette fin au projet d'immobilisation numéro 050."

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ACQUISITION D'UNE PARCELLE DE TERRAIN DE L'IMMEUBLE SIS AU 990, BOULEVARD SAINT-JUDE **449-23-2018**

CONSIDÉRANT QUE la firme « Immeuble Chassé Tremblay, s.e.n.c. » est propriétaire de l'immeuble multifamilial sis au 990, boulevard Saint-Jude;

CONSIDÉRANT QUE la Ville d'Alma souhaite faire l'acquisition d'une parcelle de terrain de cette propriété afin de procéder à la réfection de l'intersection du boulevard Saint-Jude et du boulevard Saint-Luc, visant notamment l'amélioration et la sécurisation de la circulation du secteur;

CONSIDÉRANT la promesse d'achat intervenue entre le propriétaire, la firme « Chassé Tremblay, s.e.n.c. » et la Ville d'Alma;

CONSIDÉRANT QUE le coût de cette acquisition est fixé à 75 000 \$, taxes en sus, payable comptant à la signature du contrat notarié, comprenant une compensation de 20 000 \$ pour tous dommages, troubles et inconvénients;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal juge opportun de procéder à cette acquisition et pourvoir aux sommes qui en découlent;

il est proposé par madame la conseillère Audrey Villeneuve,
appuyée par monsieur le conseiller Alain Fortin,
ET RÉSOLU :

"de ratifier la signature de la promesse d'achat intervenue entre la firme « Chassé Tremblay, s.e.n.c. » et la Ville d'Alma concernant une parcelle du lot 2 817 350, cadastre du Québec, circonscription foncière de Lac-Saint-Jean-Est, sans bâtisse dessus construite, dont copie demeure annexée à la présente pour valoir partie intégrante;

d'autoriser le directeur des finances et trésorier à verser une somme jusqu'à concurrence de 75 000 \$, taxes en sus pour payer cette acquisition, cette somme étant prise à même les disponibilités financières prévues à cette fin au projet d'immobilisation numéro 064;

et d'autoriser Monsieur le Maire ou le maire suppléant ainsi que le greffier ou la greffière adjointe à signer, pour et au nom de la Ville d'Alma, tous les documents requis pour cette acquisition, notamment le contrat notarié à intervenir."

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

FÉLICITATIONS – ÉQUIPE FÉMININE SOCCER U16 AA BORÉAL D'ALMA – CHAMPIONNE DE LA SAISON RÉGULIÈRE DE LA LIGUE QUÉBEC MÉTRO **450-23-2018**

CONSIDÉRANT QUE la formation féminine de soccer U16 du Boréal d'Alma a été couronnée championne de la saison régulière de la ligue de soccer Québec Métro avec une fiche de 15 victoires, une défaite et deux matchs nuls;

CONSIDÉRANT QU'il s'agit de la première équipe almatoise à réussir cet exploit qui lui donne accès à la Coupe Saputo qui se tiendra en octobre prochain;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de féliciter toutes les joueuses de l'équipe ainsi que monsieur Denis Hogue, entraîneur-chef et messieurs Pascal Harvey et Carol Tremblay, entraîneurs adjoints, pour cette performance exceptionnelle;

il est proposé par monsieur le conseiller Alain Fortin, appuyé par madame la conseillère Sylvie Beaumont, ET RÉSOLU:

"de féliciter chaleureusement toutes les joueuses de la formation féminine de soccer U16 du Boréal d'Alma ainsi que son entraîneur-chef, monsieur Denis Hogue et messieurs Pascal Harvey et Carol Tremblay, entraîneurs adjoints, pour ce championnat en saison régulière de la ligue de soccer Québec Métro."

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

SOMMAIRE DES DÉBOURSÉS – PÉRIODE DU 11 AOÛT AU 8 SEPTEMBRE 2018 451-23-2018

Sur proposition de monsieur le conseiller Alain Fortin, appuyé par madame la conseillère Sylvie Beaumont, IL EST RÉSOLU :

"d'approuver ce sommaire des déboursés pour la période du 11 août au 8 septembre 2018 et qui s'établit comme suit :

DÉBOURSÉS PAR ÉMISSION DE CHÈQUES

Chèques de la période

	De	À	Montant	Chèques annulés sur liste	Déboursés nets
Total des chèques émis :	182483	182671	776 602,67 \$	0,00 \$	776 602,67 \$

PAIEMENTS EFFECTUÉS PAR INTERNET ET TRANSFERTS DIRECTS

Paiement de factures par internet (Bell et Hydro-Québec) M704 à M718 :	94 618,89 \$
Paiements de factures effectués :	1 233 672,20 \$
-par transit : T4925 à T5069 :	
-par application « ACCÉO transphère » :S-10326 à S-10391 :	328 144,85 \$
Salaires et contributions de l'employeur versés :	1 401 935,75 \$
Service de la dette :	192 454,70 \$
Hydro-Québec réseau :	862 747,58 \$
Autres :	2 851,20 \$
GRAND TOTAL DES DÉBOURSÉS POUR LA PÉRIODE :	4 893 027,84 \$

N.B. : Au cours de la même période, le travail effectué en temps supplémentaire s'élève à 13 413,51 \$."

(selon les chiffres fournis par M. Yves Thériault en date du 11 septembre 2018)

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

VENTE D'IMMEUBLES POUR TAXES MUNICIPALES IMPAYÉES 452-23-2018

CONSIDÉRANT QUE le directeur des finances et trésorier de la Ville d'Alma a soumis aux membres du conseil municipal un état indiquant les immeubles sur lesquels les taxes municipales imposées n'ont pas été payées;

CONSIDÉRANT QUE le conseil juge à propos d'ordonner au greffier ou à la greffière adjointe de vendre ces immeubles à l'enchère publique, au bureau du conseil;

il est proposé par monsieur le conseiller Olivier Larouche,
appuyé par madame la conseillère Véronique Fortin,
ET RÉSOLU :

"d'ordonner au greffier ou à la greffière adjointe de la Ville d'Alma à entamer la procédure de vente à l'enchère publique des immeubles dont les taxes municipales ou scolaires sont présentement impayées conformément à la liste produite par le directeur des finances et trésorier, dont copie demeure annexée à la présente pour valoir partie intégrante, le tout suivant les prescriptions des articles 511 et suivants de la *Loi sur les cités et villes*."

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AFFAIRES NOUVELLES

**ZONAGE AGRICOLE – DEMANDE D'EXCLUSION – PARTIE DES LOTS
3 635 466 ET 3 635 464 ET LOT 4 635 465 (SECTEUR DE L'AVENUE DU
PONT SUD)**

453-23-2018

CONSIDÉRANT que la Ville d'Alma s'adresse à la Commission de protection du territoire agricole du Québec afin d'obtenir l'exclusion de la zone agricole d'une superficie approximative de 1 hectare sur une partie des lots 3 635 466 et 3 635 464, ainsi que du lot 4 635 465 du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT que le projet a fait l'objet d'une recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme (C.C.U. 17-06-01) et qu'une demande d'agrandissement du périmètre urbain en ce sens a été formulée par le conseil municipal (résolution #050-03-2018);

CONSIDÉRANT que les lots visés sont attenants aux terrains longeant la principale artère commerciale à Alma;

CONSIDÉRANT qu'une entreprise de vente au détail de véhicules récréatifs et d'accessoires, *SPORTS DRC INC.*, opérant depuis une quarantaine d'années et a pris de l'expansion depuis la reconstruction de son magasin en 2011, au point d'être un leader régional dans le domaine;

CONSIDÉRANT les besoins en espace de cette entreprise, notamment pour accroître son inventaire de véhicules récréatifs et soutenir la demande;

CONSIDÉRANT l'exemplarité de cette entreprise, à l'entrée de la ville, en matière de qualité architecturale de bâtiment, d'affichage, d'entreposage extérieur et d'aménagement de terrain;

CONSIDÉRANT que la nécessité économique de consolider le secteur commercial almatois, dans le contexte des nouvelles pratiques de consommation;

CONSIDÉRANT que l'exclusion de la parcelle visée aurait pour effet d'assurer une plus grande continuité linéaire entre les limites du périmètre urbain et la zone agricole permanente;

CONSIDÉRANT que la demande n'aura pas pour effet d'occasionner de contraintes environnementales supplémentaires sur les activités agricoles qui peuvent se pratiquer dans ce milieu;

CONSIDÉRANT que la demande aura peu d'effet sur l'homogénéité de la communauté et de l'exploitation agricole, en raison de sa contiguïté au secteur commercial;

CONSIDÉRANT que la Ville d'Alma a adopté lors de la séance régulière du 4 septembre 2018 le projet de règlement de modification du zonage 319-2018 afin d'intégrer la parcelle visée dans la zone commerciale Cc26;

il est proposé par madame la conseillère Audrée Villeneuve,
appuyée par madame la conseillère Sylvie Beaumont,
ET RÉSOLU :

"d'adresser à la CPTAQ une demande afin de faire exclure de la zone agricole les lots visés du cadastre du Québec apparaissant au préambule représentant une superficie approximative d'environ 1 hectare;

de transmettre une copie de la demande à la MRC de Lac-Saint-Jean-Est, afin d'obtenir un avis de conformité de la présente demande en fonction des objectifs du schéma d'aménagement;

d'appuyer la présente demande et de recommander à la Commission de protection du territoire agricole du Québec d'y faire droit."

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

FÉLICITATIONS – 48^E CHAMPIONNAT DU MONDE DE PÉTANQUE MASCULIN **454-23-2018**

CONSIDÉRANT le succès remporté par la 48^e édition du Championnat du monde de pétanque masculin, qui s'est tenu à Desbiens du 13 au 16 septembre 2018 sur les terrains du Juvénat de Desbiens;

CONSIDÉRANT la présence d'équipes provenant de 48 pays (24 de l'Europe, 10 de l'Afrique, 8 de l'Asie, 3 de l'Océanie et 3 de l'Amérique), et les retombées économiques que cet événement a générées;

CONSIDÉRANT QUE l'équipe de la France a remporté la Coupe des Nations;

CONSIDÉRANT QUE ce championnat a également permis d'établir un record du monde pour la plus grosse tourtière;

CONSIDÉRANT QUE la Ville d'Alma a été un partenaire de cet événement tout comme de nombreuses entreprises régionales;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de féliciter monsieur Nicolas Martel, maire de la Ville de Desbiens, le comité organisateur, le Regroupement régional de pétanque Lac-Saint-Jean, ainsi que tous ceux qui ont collaboré au succès de cet événement;

il est proposé par monsieur le conseiller Alain Fortin,
appuyé par madame la conseillère Sylvie Beaumont,
ET RÉSOLU :

"de féliciter monsieur Nicolas Martel, maire de la Ville de Desbiens, le comité organisateur, le Regroupement régional de pétanque Lac-Saint-Jean, ainsi que toute l'équipe de bénévoles qui a collaboré au succès de la 48^e édition du Championnat du monde de pétanque masculin, qui s'est tenu à Desbiens du 13 au 16 septembre 2018 sur les terrains du Juvénat de Desbiens."

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

FÉLICITATIONS – MONTÉE DES HÉROS 2018 – FONDATION DE L'HÔTEL-DIEU D'ALMA

455-23-2018

CONSIDÉRANT QUE le succès remporté par la cinquième édition de l'événement « La Montée des héros » organisé par la Fondation de l'Hôtel-Dieu d'Alma, qui a eu lieu sur le site du Club de ski de fond d'Alma le 16 septembre 2018;

CONSIDÉRANT QUE plus de 800 participants ont sillonné les parcours de 14 et 5,4 kilomètres;

CONSIDÉRANT QU'ils ont ainsi recueilli une somme de 60 000 \$ qui sera versé à la Fondation de l'Hôtel-Dieu d'Alma, à laquelle s'ajoute un montant de 2 000 \$ versé par Produits Forestiers Résolu;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de féliciter monsieur Jean Lamoureux, directeur général de la Fondation de l'Hôtel-Dieu d'Alma, les 800 participants, ainsi que tous ceux qui ont collaboré au succès de cet événement;

il est proposé par monsieur le conseiller Alain Fortin,
appuyé par madame la conseillère Sylvie Beaumont,
ET RÉSOLU :

"de féliciter monsieur Jean Lamoureux, directeur général de la Fondation de l'Hôtel-Dieu d'Alma, les 800 participants, ainsi que toute l'équipe de bénévoles qui a collaboré au succès de la 5^e édition de l'événement « La Montée des héros », qui a eu lieu sur le site du Club de ski de fond d'Alma le 16 septembre 2018."

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

FÉLICITATIONS – GRAND MÉNAGE DE LA TERRE

456-23-2018

CONSIDÉRANT QUE le succès remporté par la première édition du « Grand ménage de la Terre » qui a eu lieu à différents endroits sur le territoire de la Ville d'Alma le 15 septembre 2018;

CONSIDÉRANT QUE plus de 75 bénévoles répartis en 7 équipes ont procédé à un grand ménage sur le territoire de la Ville d'Alma;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de féliciter madame Maryse Fortin, instigatrice de cet événement ainsi que les 75 bénévoles qui ont participé à ce succès de participation citoyenne;

il est proposé par madame la conseillère Véronique Fortin,
appuyée par monsieur le conseiller Olivier Larouche,
ET RÉSOLU :

"de féliciter madame Maryse Fortin, instigatrice de la première édition du « Grand ménage de la Terre » ainsi que les 75 bénévoles qui ont participé à cet événement de participation citoyenne sur le territoire de la Ville d'Alma le 15 septembre 2018."

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

FÉLICITATIONS – FÊTE DES RÉCOLTES DE SAINT-CŒUR-DE-MARIE

457-23-2018

CONSIDÉRANT QUE le succès remporté par la Fête des récoltes qui a eu lieu le 9 septembre dernier dans le quartier de Saint-Cœur-de-Marie;

CONSIDÉRANT QU'il s'agissait de la première fête de quartier organisé par les citoyens de Saint-Cœur-de-Marie et l'organisme les Jardins Mistouk;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de féliciter et de remercier tous ceux qui ont collaboré au succès de cet événement, notamment le comité organisateur, l'organisme Jardins Mistouk et les nombreux bénévoles;

il est proposé par monsieur le conseiller Olivier Larouche, appuyé par madame la conseillère Audrée Villeneuve,
ET RÉSOLU :

"de féliciter le comité organisateur, l'organisme les Jardins Mistouk ainsi que tous ceux qui ont collaboré au succès de la Fête des récoltes de Saint-Cœur-de-Marie, tenue le 9 septembre 2018."

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RAPPORTS DES COMITÉS ET DU MAIRE

458-23-2018

Monsieur le conseiller Frédéric Tremblay dresse, à titre de président du conseil d'administration, un bilan des Fêtes du 150^e anniversaire de la Ville d'Alma.

« Le Comité des Fêtes du 150^e a présenté un bilan exceptionnel pour cette année de festivités. Parmi les éléments marquants, notons particulièrement la participation de la population avec plus de 83 000 spectateurs aux différentes activités de la programmation des Fêtes de même que la présence de 752 bénévoles qui ont consacré plus de 8 000 heures en bénévolat aux événements de l'année 2017.

Il tient également a souligné la participation extraordinaire des 550 artistes, artisans et interprètes qui ont fait vibrer la programmation des Fêtes et qui ont permis à la population almatoise d'avoir le cœur à la fête tout au long de l'année 2017.

Au niveau financier, le budget global lié aux festivités du 150^e anniversaire d'Alma fut de l'ordre de 1 024 074 \$ pour lequel la Ville d'Alma a contribué à la hauteur de 405 000 \$. Il profite de l'occasion pour remercier l'ensemble des partenaires financiers de l'événement qui ont, eux aussi, contribué au succès du 150^e d'Alma grâce à leur généreuse participation.

Monsieur Tremblay termine son intervention en soulignant le travail exceptionnel du président du Comité des Fêtes du 150^e anniversaire d'Alma, Monsieur Michel Brassard, et de toute l'équipe d'administrateurs, de bénévoles et d'employés qui ont créé une année de festivités inoubliable. ».

Madame Sylvie Beaumont, sur le comité des travaux publics :

- Réfection complète des infrastructures des rues Scott et Bergeron, entre les avenue Labrecque et Bégin, au coût de 1 130 000 \$ dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec;
- Réfection complète des infrastructures de la rue Saint-Bernard, entre les avenue De Quen et Desmeules pour une valeur de 483 000 \$ dans le cadre du Programme Québec-Municipalité;
- Les travaux de réfection du poste de pompage du Pont Nord sont en cours de réalisation;

- Investissement de 3 000 000 \$ pour réaliser des travaux de pavage et de réfection de trottoirs et bordures. Ces travaux visent à assurer la pérennité des travaux, des gains environnementaux, l'amélioration de la sécurité et l'embellissement notamment en réduisant la largeur de la chaussée à 11 mètres;
- Les travaux devraient être terminés au plus tard au début du mois de novembre 2018.

Madame la conseillère Audrée Villeneuve, sur le comité de la prévention des incendies :

- Les travaux de modernisation de la caserne Antoine-Lavoie se poursuivent avec un léger retard sur l'échéancier mais en respectant l'enveloppe budgétaire de 2,5 millions \$;
- La Phase 1 concerne les travaux prévus à la devanture de la caserne.

Monsieur le conseiller Olivier Larouche, sur le comité d'embellissement :

- La visite de la juge du concours « Les fleurons du Québec » a eu lieu le 17 août dernier;
- La Ville d'Alma a tout mis en œuvre cette année afin d'obtenir le cinquième « fleuron »;
- Les résultats seront dévoilés au cours du mois d'octobre 2018.



PÉRIODE DE QUESTIONS

459-23-2018

Monsieur Jude Girard :

- Quelques conférences enrichissantes données lors du 150^e anniversaire de la Ville d'Alma ;
- Terrain vacant suite à l'incendie du commerce Alma Matériaux – est-ce que la Ville est au courant des intentions du propriétaire.

Sur proposition de madame la conseillère Sylvie Beaumont, la séance est levée à 19 h 45.

greffier Paradis maire suppléant